

Séance du mardi 15 février 2022

Date de la convocation : 05/02/2022

Membres en exercice : 7 *L'an deux mille vingt-deux et le quinze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne STUTZ,*

Présents : 6

Votants : 7

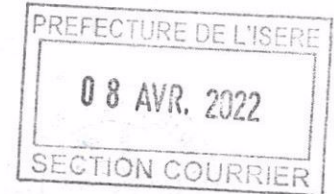
Présents : Anne STUTZ, Gérard JULIEN, Claire MEGIAS, Guy BACCOLI, Mathieu BONDAZ, Bernard GLUSZYK

Représentés : Caroline CASTILLON

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Claire MEGIAS



DE_2022_004 - Objet : Création de poste adjoint administratif 1eme classe

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que depuis la démission de Madame Troussier, les besoins administratifs pour assurer la continuité du service (environ huit heures par semaine) sont temporairement assurés par la mise à disposition de la secrétaire de mairie de la commune de Prunières.

Pour tenir compte de l'évolution du poste de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe pour assurer les missions de secrétaire, à savoir : assistance à l'autorité territoriale, organisation du conseil municipal, élaboration des budgets, des dossiers de subvention, préparation et suivi des marchés publics, gestion des dossiers d'urbanisme, comptabilité en liaison avec la Trésorerie, établissement des paies du personnel et des indemnités des élus, gestion de la liste électorale et des élections, gestion du courrier, recensement militaire, gestion de l'état civil et rédaction des actes.

Le tableau des emplois du service administratif est ainsi proposé à compter du 15 février 2022 :

Emploi adjoint administratif principal 2eme classe : ancien effectif : 1 nouvel effectif : 0.

Emploi adjoint administratif principal 1er classe : ancien effectif : 0 nouvel effectif : 1.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

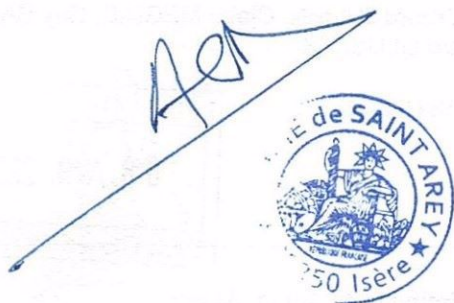
- décide la suppression, à compter du 15 février 2022, d'un emploi permanent à temps non complet (11/39) d'adjoint administratif principal de 2ème classe et la création, à compter du 15 février, d'un emploi permanent à temps non complet (8,5 / 35) d'adjoint administratif principal de 1ère classe, et précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

-décide d'adopter la modification du tableau des emplois administratifs ainsi proposé ci-dessus.
Il est précisé que ce poste a vocation à être pourvu par un titulaire de la fonction publique territoriale mais pourra être éventuellement occupé par un agent contractuel conformément à l'article 3-3-3 de la loi du 26 Janvier 1984.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Fait à Saint-Arey le 15/02/2022

Le Maire



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'A. A.', written over a diagonal line. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de SAINT-AREY' at the top, '350 Isère' at the bottom, and a central emblem featuring a landscape with a church and a tree.